

Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 19 h, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Marie Thérèse LESTRA, Hélène EPINAT, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Josiane VIALLETON.

Absents représentés : Nathalie MARCHAND, Christophe VIBOUD

Absent non représenté : Jean-Pierre LAFARGE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

1. Election des délégués du conseil municipal en vue des élections sénatoriales.
2. Passage à la M57
3. Local des jeunes et local de rangement : lancement des projets
4. Subventions aux associations
5. Taxe d'habitation sur les locaux vacants
6. Questions diverses

19 h 00 : Ouverture de la séance.

Présence publique : aucune.

Délégués pour les élections sénatoriales : Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans et nous sommes concernés cette année pour ces élections fixées au 24 septembre prochain. Les conseils municipaux doivent élire ce jour même leurs représentants qui intégreront le corps électoral, (1 872 « Grands Electeurs » pour la Loire), constitué par ailleurs des députés et des conseillers régionaux et départementaux.

Marcoux doit ainsi désigner 3 délégué(e)s et 3 délégué(e)s suppléant(e)s. Après présentation des candidatures et vote à bulletin secret, comme l'exige la procédure, ont été élus au 1^{er} tour :

Délégué(e)s titulaires :	Pierre VERDIER	(11 voix)
	Marie – Thérèse LESTRA	(11 voix)
	Jonathan HEIM	(11 voix)
Délégué(e)s suppléant(e)s :	Dominique GIRAUD	(11 voix)
	Josiane VIALLETON	(11 voix)
	Hélène EPINAT	(11 voix)

Passage à la M57 : Il s'agit d'une instruction budgétaire destinée à simplifier la comptabilité publique, à unifier les multiples cadres légaux existants en fonction des types de collectivités, et à en faciliter le suivi et le contrôle. Elle vise aussi à en harmoniser la nomenclature en la rapprochant de la comptabilité des entreprises.

S'il peut en apprécier le bien-fondé, le conseil peut difficilement en revanche en juger les détails et ne peut qu'approuver la mise en œuvre de cette instruction, ce qui est fait sans opposition.

Local des jeunes et local de rangement : Les financements de ces deux projets sont maintenant bouclés et nous allons pouvoir attaquer les travaux.

- Le coût global des opérations de rénovation pour le local des jeunes s'élève à 80 300 € HT, (dont 3 200 € d'honoraires). L'ensemble des subventions accordées (Etat, Région, Département) ne dépassera pas les 80%.
- En ce qui concerne le local de stockage, le budget, de 49 087 € HT, sera couvert à 78 % par le département et par Loire-Forez.

Subventions aux associations : Le club Bélizar ayant repris le flambeau (avec succès, merci à ses animateurs), après la démission du club du 3^{ème} âge il y a cinq ans, ce sont donc aujourd'hui treize associations au financement desquelles la commune participe. Après discussions, il est décidé de leur attribuer les montants suivants :

ACCA :	200 €	Comité des Fêtes :	270€
Amicale Boules :	200 €	ESCM (Foot) :	150 €
Amicale des Pompiers :	150 €	FNACA :	100 €
Association « les Classards » :	150 €	Les Fardelets :	200 €
Centre Culturel de Goutelas :	200 €	Gym volontaire :	200 €
CERF :	200 €	Sou des Ecoles :	275 €
Club Bélizar :	150 €		

Taxe d'habitation sur les locaux vacants : L'administration nous rappelle qu'il appartient à chaque commune de décider de l'application ou non d'une taxe d'habitation sur les logements vacants, tout comme elle le fait pour les résidences secondaires. Une délibération est nécessaire pour cela. Le conseil a donc débattu sur le sujet et s'est prononcé contre. (Unanimité moins une abstention).

Questions diverses : aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire
Pierre VERDIER



Le Secrétaire
Michel PONCHON

